

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

## Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

## Table des matières

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) .....	5
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) .....	6
1.5. SERVICE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	6
<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>7</b>
1.6. MODALITES DE TARIFICATION .....	7
1.7. RECETTES.....	8
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>9</b>
1.8. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	9
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>10</b>
1.9. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	10
1.10. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	10
<b>ANNEXE 1 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N) .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N+1) .....</b>	<b>12</b>

## Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté de Communes Cœur de Savoie est compétente en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Cœur de Savoie**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Compétences liée au service :

#### Compétences obligatoires :

- Contrôle des installations
  - 1<sup>er</sup> contrôle de bon fonctionnement
  - Contrôle périodique de bon fonctionnement
  - Contrôle de conception
  - Contrôle de bonne exécution
  - Contrôle vente

#### Compétences optionnelles

- Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations
- Réhabilitation des installations (animation des opérations de réhabilitation)
- Réalisation des installations

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)

L'ensemble du territoire est concerné par le service en 2021 (soit 41 communes) :

Apremont	Châteauneuf	La Trinité	Rotherens
Arbin	Chignin	Le Pontet	St Jean de la Porte
Arvillard	Coise-St Jean Pied Gauthier	Le Verneil	St Pierre d'Albigny
Betton-Bettonnet	Cruet	Les Mollettes	Ste Hélène du Lac
Bourget-en-Huile	Fréterive	Montendry	St Pierre de Soucy
Bourgneuf	Hauteville	Montmélian	Valgelon-La Rochette
Chamousset	La Chavanne	Myans	Villard-d'Héry
Chamoux-sur-Gelon	La Croix de la Rochette	Planaise	Villard-Léger
Champlarent	Laissaud	Porte-de-Savoie	Villard-Sallet
La Chapelle Blanche	La Table	Presle	Villaroux

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : .....  Non  
Certains communes de Cœur de Savoie n'ont pas de zonage d'assainissement – Schéma directeur et zonage en cours de réalisation à l'échelle intercommunal
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 18/12/2014  
Modifié le 20/10/2021  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie
  - régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Communes	Données en vigueur au 1er janvier 2022			
	Population légale 2019	Nb de logement 2019	Nb d'ANC	Estimation de la population en ANC
Apremont	1 008	523	230	443
Arbin	790	385	3	6
Arvillard	867	464	71	133
Betton-Bettonnet	312	156	79	158
<b>Bourget-en-Huile</b>	151	143	119	<b>151</b>
Bourgneuf	701	296	17	40
Chamousset	607	257	33	78
Chamoux-sur-Gelon	969	498	78	152
<b>Champ-laurent</b>	34	69	57	<b>34</b>
Châteauneuf	939	421	77	172
Chignin	979	436	12	27
Coise-St Jean Pied Gauthier	1 291	574	163	367
Cruet	1 060	526	90	181
Détrier	437	195	7	16
Fréterive	623	288	210	454
Hauteville	358	170	92	194
La Chapelle-Blanche	593	265	32	72
La Chavanne	785	302	59	153
La Croix-de-la-Rochette	390	184	37	78
<b>La Table</b>	436	323	262	<b>436</b>
La Trinité	341	164	106	220
Laissaud	701	312	22	49
<b>Le Pontet</b>	121	133	130	<b>121</b>
<b>Le Verneil</b>	106	90	81	<b>106</b>
Les Mollettes	853	348	43	105
<b>Montendry</b>	56	57	41	<b>56</b>
Montmélian	4 173	2018	1	2
Myans	1 323	621	40	85
Planaise	560	245	91	208
Porte-de-Savoie	3 884	1721	263	594
Presle	444	295	177	266
Rotherens	380	152	3	8
Ste-Hélène-du-Lac	813	355	75	172
St Jean de la Porte	1 027	504	50	102
St Pierre d'Albigny	4 200	2176	135	261
St-Pierre-de-Soucy	433	230	115	217
Valgelon-La Rochette	4 260	2046	59	123
Villard-d'Héry	266	119	14	31
Villard-Léger	465	226	156	321
Villard-Sallet	294	153	139	298
Villaroux	201	87	41	95
<b>TOTAL</b>	<b>38 231</b>	<b>18 527</b>	<b>3 510</b>	<b>6 784</b>
			<b>soit :</b>	<b>18%</b>
<b>Les communes en gras ont la totalité de leur territoire en ANC (donc l'ensemble de leur population)</b>				

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6 800 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **38 231 habitants** (soit **~ 18 %** de la population totale).

## 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	30
30	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30	30
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 80.

## 1.5. Service entretien des installations d'assainissement non collectif

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Entretien des installations d'assainissement non collectif », la Communauté de Communes Cœur de Savoie a fait le choix de proposer aux usagers un service à la demande pour le nettoyage et la vidanges des fosses.

En 2019, le marché de vidange a été relancé pour 3 ans (+ 1 an supplémentaire possible). Ce service a évolué en proposant désormais des inscriptions mensuelles de mars à décembre chaque année. Il permet aux usagers de bénéficier de prix négociés.

Période d'intervention	Nombre d'interventions Année 2020	Nombre d'interventions Année 2021
Mars	4	14
Avril	/	9
Mai	4	10
Juin	12	17
Juillet	4	16
Août	12	6
Septembre	7	12
Octobre	7	13
Novembre	10	8
Décembre	12	5
<b>Total :</b>	<b>72</b>	<b>110</b>

## Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 1.6. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité : la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur : la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Compétences obligatoires</b>		
	<b>Coeur de Savoie</b>	<b>Coeur de Savoie</b>
Contrôle de conception des installations neuves	150 €	150 €
Contrôle de conception modificatif	50 €	50 €
Contrôle d'exécution des installations neuves	200 €	200 €
Contrôle de bon fonctionnement	130 €	130 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	200 €	200 €
Absence au RDV – déplacement inutile	50 €	50 €
Obstacle aux missions de contrôle du SPANC	<b>Majoration de 100 % de la redevance</b>	<b>Majoration de 100 % de la redevance</b>
<b>Compétences facultatives</b>		
Entretien des installations d'assainissement non collectif	<b>Voir annexe 1</b>	<b>Voir annexe 2</b>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **19/12/2019, consolidée avec les dispositions de la séance du 28/10/2021**, effective à compter du 01/11/2021, fixant les tarifs SPANC à partir de cette date et pour les années suivantes.

## 1.7. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en € TTC	40 390,00 €		<b>40 390,00 €</b>	50 155 €		<b>50 155 €</b>
Facturation du service facultatif en € HT (vidange)	40 189,55 €		<b>40 189,55 €</b>	37 043,83 €		<b>37 043,83 €</b>
Autres prestations auprès des abonnés en € TTC	0 €		<b>0 €</b>	0 €		<b>0 €</b>
Contribution exceptionnelle du budget général en € TTC	0 €		<b>0 €</b>	0 €		<b>0 €</b>
Autre en € TTC : subvention agence de l'eau.....	0 €		<b>0 €</b>	0 €		<b>0 €</b>

Il est rappelé que pour ce service facultatif de vidange, les coûts des prestations facturés aux particuliers correspondent exactement aux coûts du marché : c'est donc financièrement une « opération blanche » pour le service.

## Indicateurs de performance

### 1.8. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**,
- D'autre part le nombre total d'installations (en service) contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**.

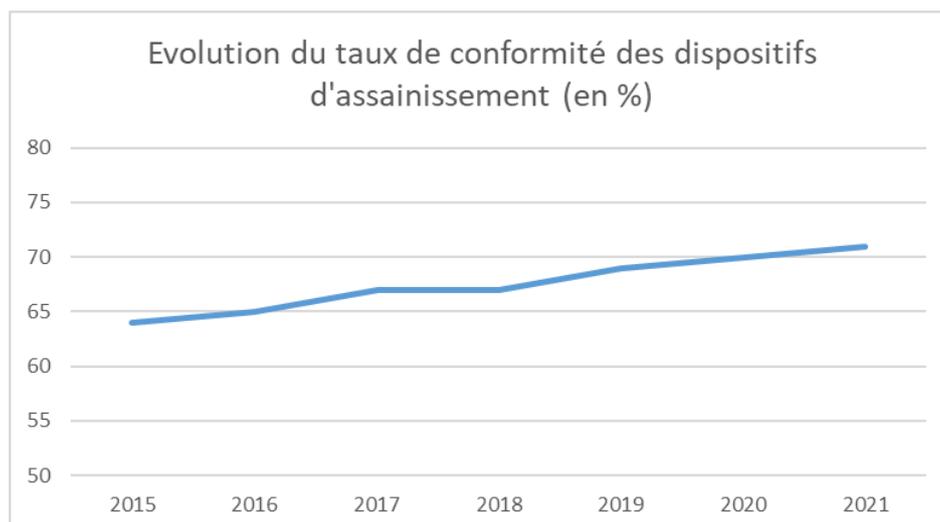
Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les installations conformes au titre du RPQS regroupent désormais :

- les installations conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 (modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)
- **AINSI que les installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2175	2247
Nombre d'installations (en service) contrôlées depuis la création du service *	3108	3169
Taux de conformité en %	70 %	71 %

\* Seules les installations en service sont comptabilisées. Le nombre d'installations contrôlées peut diminuer d'une année sur l'autre, malgré des contrôles supplémentaires, en fonction des habitations raccordées au collectif lors de l'année analysée.



## Financement des investissements

### 1.9. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des investissements réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €

### 1.10. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC

**Annexe 1 : compétence facultative entretien des installations d'assainissement non collectif (année 2021)****BORDEREAU DES PRIX (année 2021)**

<b>Bordereau des prix Tarifs 2021</b>	<b>Tarif HT</b>
<b>Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou toutes eaux</b>	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	141,57 €
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	184,04 €
<i>les 1000 l supplémentaires au-delà de 3000 l</i>	43,56 €
<i>déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)</i>	65,34 €
<i>plus-value pour intervention avec un engin spécifique complémentaire (type 4x4 par ex) en cas d'impossibilité technique pour accéder avec un camion</i>	65,34 €
<b>Vidange et nettoyage d'une microstation</b>	
<i>par tranche de 1000 l</i>	141,57 €
<b>Traitement des matières de vidange</b>	
<i>le m3 traité</i>	49,01 €
<b>Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse</b>	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	43,56 €
<i>volume entre 201 et 500 l</i>	65,34 €
<i>volume supérieur à 500 l</i>	87,12 €
<b>Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur</b>	
<i>intervention en même temps que la vidange de fosse</i>	28,31 €
<b>Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
<i>par tranche de 1000 l</i>	141,57 €
<b>Curage et débouchage de canalisation en même temps que la vidange de la fosse</b>	
<i>le mètre linéaire</i>	1,52 €
<b>Curage et nettoyage des drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
<i>le mètre linéaire</i>	1,52 €
<b>TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans</b>	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans

**Annexe 2 : compétence facultative entretien des installations d'assainissement non collectif (année 2022)****BORDEREAU DES PRIX (année 2022)**

<b>Bordereau des prix Tarifs 2022</b>	<b>Tarif HT</b>
<b>Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou toutes eaux (rajouter le coût du traitement)</b>	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	143,52 €
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	186,58 €
<i>les 1000 l supplémentaires au-delà de 3000 l</i>	44,16 €
<i>déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)</i>	66,24 €
<i>plus-value pour intervention avec un engin spécifique complémentaire (type 4x4 par ex) en cas d'impossibilité technique pour accéder avec un camion</i>	66,24 €
<b>Vidange et nettoyage d'une microstation</b>	
<i>par tranche de 1000 l</i>	143,52 €
<b>Traitement des matières de vidange</b>	
<i>le m3 traité</i>	49,68 €
<b>Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse</b>	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	44,16 €
<i>volume entre 201 et 500 l</i>	66,24 €
<i>volume supérieur à 500 l</i>	88,32 €
<b>Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur</b>	
<i>intervention en même temps que la vidange de fosse</i>	28,70 €
<b>Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
<i>par tranche de 1000 l</i>	143,52 €
<b>Curage et débouchage de canalisation en même temps que la vidange de la fosse</b>	
<i>le mètre linéaire</i>	1,55 €
<b>Curage et nettoyage des drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
<i>le mètre linéaire</i>	1,55 €
<b>TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans</b>	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans